Libertés!

BELGIQUE-BELGIE
PP
1/2345
BXL X
DÉPOT À BRUXELLES X
Ne paraît pas aux mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

JANVIER 2007 – N°430 – **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**

LE CHANTIER SUD-AFRICAIN

MIGRANTS
L'OMBRE DE
NOS OMBRES

EXCLUSIF
L'ENVERS
BIRMAN

ÉDITORIAL

MEILLEURS VŒUX, EN TOUTE IMPUNITÉ

L'année 2006 se termine par une de ces coïncidences dont l'histoire a le secret. Ainsi, c'est un 10 décembre, qui célèbre la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, que l'ancien dictateur chilien **Augusto Pinochet s'est éteint**. Sa disparition lui «permet» de faire un ultime pied de nez aux juges d'instruction chiliens. Il s'agit désormais que tous les obstacles opposés à la justice par l'ancienne junte militaire soient levés, à commencer par la loi d'amnistie promulguée en 1978 et qui amnistie – au nom de l'état de siège – tous les crimes «de guerre» commis sur le territoire chilien entre 1973 et 1978. Il n'empêche, si la figure la plus patibulaire de la junte chilienne échappe *in fine* à la justice des hommes, plus rien ne sera plus jamais comme avant. Les autres responsables de la dictature devraient, eux, répondre de leurs crimes devant une justice chilienne qui semble décidée à ne plus leur laisser le bénéfice d'une loi qui insulte la mémoire des disparus et les cauchemars des survivants. Encore que l'idéal serait que les députés chiliens abrogent la loi d'amnistie ou que le pouvoir judiciaire la déclare nulle et non avenue.

Derrière l'arrivée au pouvoir de politiciens tribuniciens voire lourdement populistes, c'est toute l'**Amérique latine** qui, vaille que vaille, tourne la page de longues décennies de dictatures militaires dont les faits d'armes les plus sinistres furent leur implication dans le Plan Condor de répression «anticommuniste», ainsi que de guerres civiles extrêmement meurtrières, comme ce fut particulièrement le cas en Amérique centrale.

Toute l'Amérique latine? Non. Car le régime cubain fait de la résistance, tandis que **la population de Cuba** s'interroge sur ce que sera son sort lorsque Fidel Castro, manifestement en fin de partie, aura tiré sa révérence. Assistera-t-on au chant du cygne d'un régime dont les responsables, animés par la crainte de rendre des comptes, persisteront dans l'embastillement des opposants pacifiques et des journalistes? Ou à une transition douce mais également fondée sur le refus d'assurer l'impunité aux anciens dirigeants présumés responsables d'atteintes aux droits humains?

Pendant ce temps, l'administration américaine persiste à fouler aux pieds les normes internationales en matière de droits humains et de lutte contre la torture. **Ce 11 janvier**, dans plusieurs capitales, les sections nationales d'Amnesty «célébreront» de façon ludique le cinquième anniversaire de l'ouverture de la base de **Guantánamo**. Ce sera le cas à **Bruxelles**, ou AIBF convie ses membres à un **rassemblement devant l'ambassade des États-Unis à 17 h 30**, sous le slogan «Unhappy Birthday! Close Guantánamo Now!».

Bonne année 2007 à toutes et tous. ⊙ L'équipe de *Libertés!*

Loterie Nationale
créateur de chances

Libertés! • Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles • Tél: 02 538 81 77 Fax: 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable:** Sven Pitseys • **Rédacteur en chef:** Pascal Fenaux • **Comité de rédaction:** Bruno Brioni, Valérie Denis, Véronique Druant, Claude Gouzée, Samuel Grumiau, Anne Lowyck, Brian May, Julien Vlassenbroek, Suzanne Welles • **Ont collaboré à ce numéro:** Gilles Bechet, Maryse Hendrix, Valérie Hirsch (de Johannesburg), Dominique Mussche, Fiona White (de Johannesburg) • **Iconographie:** Brian May • **Maquette:** RIF • **Mise en page:** Gherthrude Schiffon • **Impression:** Remy Roto • **Couverture:** Un orphelin du dispensaire Lizo Nobanda, dans le township de Khayelitsha. Ce centre accueille les enfants de parents morts du Sida et leur administre des rétroviraux. Le Cap © Panos / Pep Bonet •

CHANGEMENT D'ADRESSE – ATTESTATION FISCALE – MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Michele Ligot : mligot@aibf.be

❍ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)
Nom: ..... Prénom: ..... N° de membre: .....
Adresse: ..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

❍ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

❍ Je répartis le montant de : ❍ ma cotisation ❍ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87 € (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° ..... – ..... la somme de : ❍ 2,5 € ❍ 5 € ❍ ..... € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du .... et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de ..... au compte 001-2000070-06
Nom: .....
Prénom: ..... Date de naissance: .....
Adresse: .....
..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....
Profession: .....
Date: ..... Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

			–					–					

SOMMAIRE

ACTUEL 3
- Migrants: L'ombre de nos ombres
- Paroles: «Il n'a jamais voulu me laisser accoucher à l'hôpital»
- Insolites-Brèves

DOSSIER 5
LE CHANTIER SUD-AFRICAIN
- Une nation arc-en-ciel aux horizons incertains
- L'hégémonie de l'ANC au défi de la contestation sociale
- Des blancs fragilisés
- Le fléau de la violence sexuelle
- Une révolution sexuelle à consolider
- Les ambiguïtés d'une puissance régionale
- Repères

MOUVEMENT 12
- L'envers birman

ACTION 13
- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles

CULTURE/AGENDA 15
- Qu'est-ce qu'elle a ma gu...?
- Tribune des femmes
- Jamais là quand on a besoin de lui

CHILI
UN DICTATEUR S'EST ÉCHAPPÉ

Le 10 décembre, jour de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Augusto Pinochet décédait. L'ancien chef d'État chilien, parvenu au pouvoir lors du coup d'État de septembre 1973, échappait ainsi définitivement aux poursuites judiciaires tardivement entamées contre lui par la justice de son pays. Cette «évasion» ne devrait pas interrompre les poursuites à l'encontre d'autres personnes soupçonnées d'actes de torture, de «disparitions» et d'homicides lorsqu'il était au pouvoir. Parmi ces personnes figurent 20 officiers chiliens de haut rang dont les procès ne sont toujours pas terminés après plusieurs années. Il s'agit entre autres du général (à la retraite) Sergio Arellano Stark – inculpé de 29 homicides et 43 «disparitions» à l'issue de l'opération militaire Caravane de la mort qu'il dirigeait en 1973 ; du général (à la retraite) César Raúl Benavides Escobar ; du général (à la retraite) Juan Manuel Contreras Sepúlveda ; du général de brigade (à la retraite) Miguel Krasnoff Martchenko ; du lieutenant-colonel (à la retraite) Ricardo Víctor Lawrence Mires ; du colonel (à la retraite) Carlos José López Tapia ; du colonel (à la retraite) Gregorio Mardones Díaz ; ainsi que du major (à la retraite) Luis Felipe Polanco Gallardo – inculpés d'homicides, d'enlèvements et d'avoir couvert et/ou participé à l'opération militaire Calle Conferencia en 1976.

LIBYE
UN DICTATEUR S'EST ACHARNÉ

Le 19 décembre, la justice libyenne confirmait les peines de mort prononcées à l'encontre de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien, reconnus coupables d'avoir délibérément, en 1999, inoculé le virus HIV à 426 enfants libyens de l'hôpital al-Fateh de Benghazi. Depuis, 52 enfants sont morts. Dans ce jugement, comme celui qu'il confirmait, les aveux ont été obtenus sous la torture tandis que les avocats de la défense n'ont pas été autorisés à convoquer à la barre des experts étrangers et que les éléments produits par les experts médicaux libyens ont été remis en question par les spécialistes des autres pays. Cette parodie macabre de justice répond, semble-t-il, à une forte agitation intérieure ainsi qu'à une tentative libyenne de monnayer au prix fort la normalisation des rapports avec l'Union européenne.

SOUDAN
UNE MISSION EST NÉE

Dans une résolution caractérisée par une sous-évaluation flagrante de la gravité de la situation des droits humains au Darfour, le Conseil des Droits de l'homme a adopté, ce mercredi 13 décembre, une résolution qui équivaut à un camouflet pour les autorités soudanaises. Le Conseil a créé une mission de haut niveau comprenant cinq personnes hautement qualifiées pour évaluer la situation des droits humains et faire son rapport au Conseil lors de sa quatrième session régulière, du 12 mars au 6 avril 2007. Hélas, cette avancée ne signifie pas, loin s'en faut, une prise en compte de l'urgence humanitaire au Darfour.

Des centaines d'échelles taillées par des immigrants dans l'espoir d'escalader la clôture de la frontière hispano-marocaine. Melilla, octobre 2005. © AI

MIGRANTS

L'OMBRE DE **NOS OMBRES**

Le 18 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des Migrants, Amnesty a rendu public son premier document exhaustif sur les droits des migrants et lancé une campagne qui s'étalera sur toute l'année 2007.

«Les travailleurs immigrés sont aussi des êtres humains. Pourquoi ne me paient-ils pas pour mon travail? Je ne peux pas retourner chez moi parce que je n'ai pas d'argent. J'ai décidé de me tuer car il n'y a pas d'autre solution.» Cette note griffonnée a été laissée par Jeong Yu-hong, une travailleuse chinoise de 34 ans qui avait émigré en Corée du Sud.

Chaque année, des milliers de personnes meurent en essayant d'émigrer dans un pays étranger. Parmi les migrants qui y parviennent, nombreux sont ceux qui subissent de nouveaux abus ; ils risquent notamment d'être exploités par des trafiquants, des employeurs peu scrupuleux ou des représentants des autorités. Ceux qui n'ont aucun statut officiel et ne sont pas protégés par la loi se voient souvent refuser des droits fondamentaux et sont condamnés à vivre et à travailler dans des conditions révoltantes et dégradantes.

Un nouveau document d'Amnesty International sur les droits humains des populations migrantes présente une vue générale de la question ainsi que les orientations et pratiques que les gouvernements devraient adopter pour protéger les droits fondamentaux des migrants dans le monde entier, à toutes les phases du cycle migratoire. Il décrit certaines des violations de leurs droits fondamentaux auxquelles sont confrontés de nombreux migrants et définit un programme de campagne pour la défense de leurs droits. Les migrants ont des droits, qui sont des droits fondamentaux ; les gouvernements, les collectivités, les employeurs, le grand public, tous doivent redoubler d'efforts pour affirmer ces droits et les protéger.

En tant qu'étrangers, les migrants font de plus en plus souvent l'objet de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'autres formes de préjugés. Parmi les abus auxquels sont confrontés les travailleurs migrants, on peut citer les retards systématiques dans le versement des salaires, la confiscation des passeports ou autres documents d'identité par l'employeur, les agressions physiques et verbales de la part des employeurs et l'absence d'accès à un logement décent et à des soins de santé. Les migrants sont aussi confrontés aux arrestations arbitraires et à la détention dans des conditions souvent déplorables. Dans le même temps, beaucoup vivent dans la crainte d'être expulsés du pays dans lequel ils ont un emploi, souvent sans possibilité de faire appel. Près de 50 % des travailleurs migrants sont des femmes, et elles sont tout particulièrement exposées au risque d'être exploitées, et notamment de subir des violences sexuelles. Pour les enfants, particulièrement ceux qui sont privés de leurs parents, la situation est particulièrement pénible car ils sont très vulnérables à toute forme d'exploitation et sont parfois contraints au pire, prosti-

tution forcée, trafic de drogue, enrôlement dans les forces armées ou emploi domestique dans des conditions proches de l'esclavage.
Du fait de leur situation précaire, de nombreux travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables et ont souvent peur de porter plainte pour les atteintes aux droits humains dont ils sont victimes de la part de leurs employeurs ou des États qui les reçoivent. S'ils le font, ils risquent d'être licenciés par leur employeur et s'ils se tournent vers l'État, ils risquent l'expulsion.
Les médias, et certaines personnalités politiques, décrivent souvent les migrants comme des délinquants qui représenteraient en outre un poids économique pour la société, une menace pour la sécurité et même un danger pour la santé publique. Or, il s'avère que de nombreux pays sont actuellement tributaires des migrants, qui sont disposés à travailler dans des conditions dégradantes et dangereuses, pour de faibles salaires. C'est actuellement cette main-d'œuvre non reconnue, peu appréciée et sous-estimée qui fait en grande partie tourner l'économie mondiale. Un travailleur migrant est de plus en plus souvent considéré comme un produit de base ou une unité de travail, un *«fournisseur de service temporaire»* que l'on peut faire circuler à volonté d'un pays à l'autre. Cette attitude est la preuve d'un manque de reconnaissance des droits humains des travailleurs migrants.
Il existe de nombreux textes de loi relatifs aux droits humains internationaux garantissant les droits fondamentaux des migrants. Le problème, cependant, est que les gouvernements et autres acteurs sociaux manquent de volonté pour traduire ces principes dans la pratique en prenant des mesures significatives. Il faut faire en sorte que les droits inscrits dans les textes de droit international deviennent une réalité pour les migrants individuellement. Dans le cadre de cette campagne en faveur du droit des migrants, Amnesty lancera, courant 2007, un appel public aux gouvernements pour qu'ils respectent les droits fondamentaux et la dignité humaine de tous les migrants. ◉ A.I.

Pour en savoir plus, lire le rapport (en anglais) : *Living in the Shadows – A Primer on the Human Rights of Migrants (Vivre dans l'ombre. Les droits des migrants)* sur le site du Secrétariat International, réf : POL33/006/2006 (http://web.amnesty.org/) et prenez part à l'action en faveur des droits des travailleurs migrants en Corée du sud (http://web.amnesty.org/pages/kor-181206-action-eng)

L'INSOLITE

MAKE LOVE, NOT TERROR

Le mariage ? Rien de tel pour tuer le terrorisme dans l'œuf. Pour contrer la violence qui sévit au Yémen depuis des années, les autorités marient les terroristes, a révélé le chef des services secrets yéménites. Sortir les éléments dévoyés du célibat est *«la meilleure méthode pour assurer la cohésion sociale»*, a déclaré Ali Mohamed Al-Ansi, cité par le quotidien panarabe *Asharq Al-Awsat*. Cette solution *«diminue les risques de retour de ces éléments terroristes à leurs pensées passées»*, estime le chef des renseignements. L'initiative, dévoilée lors d'une conférence tenue à Bahreïn, ne fait pas l'unanimité. *«Avec tous mes respects, cette solution risque d'aboutir à des effets contraires aux résultats escomptés»*, réagit un internaute. *«Des milliers de jeunes Yéménites dans l'incapacité matérielle et financière de se marier vont tabler sur cette initiative pour se marier gratuitement et rejoindre les rangs des mouvements terroristes.»* ◉ (D'après *Courrier international*)

PAROLES

ALBANIE

«IL N'A JAMAIS VOULU ME LAISSER **ACCOUCHER À L'HÔPITAL»**

© PANOS / Andrew Testa

En mars dernier, AI publiait le rapport *Albania – Violence against Women in the Family : «It's not her shame»* (index AI : EUR 11/002/2006). Ce document est un réquisitoire implacable qui atteste de la violence à l'égard des femmes au sein de la famille : gifles, coups, coups de pied, menaces avec arme à feu ou arme blanche, viols, mort pour les cas les plus extrêmes. Certaines femmes, incapables d'échapper autrement à cette débauche de violence, se suicident ou ont elles-mêmes recours à la violence. Un nombre plus important endure la violence psychologique et le contrôle économique et physique exercé sur elles. Cette violence est souvent justifiée par des références à la tradition et à la «mentalité» albanaise.
L'impunité qui entoure ces violences s'expliquent par le fait que tant les forces de police que les femmes albanaises sont élevées dans l'idée qu'elles n'ont pas les mêmes droits que les hommes, et que la violence domestique est normale et fait partie du mariage. En janvier 2006, une coalition d'ONG albanaises a soumis une proposition de loi visant à prévenir la violence domestique et à protéger les personnes qui en sont victimes. Si elle était adoptée, cette loi constituerait un outil très important pour les femmes cherchant protection contre un conjoint violent. Mais son examen s'avère très lent et la liste des victimes continue de s'allonger. Ainsi, le 26 août 2006, le quotidien *Shekulli* (Le Siècle) publiait le témoignage dramatique d'une Albanaise, Nafirete Elezi, victime de la violence domestique et de l'inaction de la police.
«Luan a toujours été jaloux. Au point que mes quatre enfants sont tous nés à la maison, parce qu'il n'a jamais voulu me laisser accoucher à l'hôpital. Une fois nés, il a toujours d'abord douté être leur père et s'est chaque fois montré de plus en plus violent. Maintenant, il bat également les enfants. Nous avons peur d'aller dormir car il me bat souvent la nuit. J'ai une fois voulu divorcer, mais nous nous sommes réconciliés. J'ai cru qu'il allait changer mais rien n'a changé.
«Je suis plusieurs fois allée à la police, mais il est chaque fois reparti libre. Une fois, c'était à Gramsh en 1993. Deux autres fois, c'était à Tirana. Chaque fois que je vais à la police, il me demande pardon. Il y a un mois, le 26 juillet, il est revenu à la maison armé d'un grand couteau et d'une barre de fer. Il m'a frappée plusieurs fois et a essayé de me poignarder. Puis, il m'a jetée dehors avec les enfants, en disant qu'il était ici chez lui. Mes enfants sont allés se réfugier chez mes parents. Ensuite, je ne sais plus ce qui s'est passé, je suis tombée inconsciente. Apparemment, ma mère et mes sœurs sont arrivées à temps pour me sauver.
«Luan à peine arrêté, le tribunal a ordonné de le relâcher, soi disant 'pour les enfants', alors que c'est un récidiviste et que les preuves sont accablantes, comme le couteau, la barre de fer et les traces de coups sur les gosses. Il représente un danger pour la société, pour moi et pour mes enfants.»
Hélas, interrogé par un autre quotidien albanais, *Korrieri*, le juge chargé de l'instruction a répondu que le mari de Nafirete Elezi n'avait pas commis d'actes méritant la détention préventive et que son épouse ne disait pas forcément la vérité. Depuis l'interview, Nafirete Elezi a retiré la dernière plainte pour tentative de meurtre qu'elle avait introduite contre son mari. ◉

Pour en savoir plus :
***Albania – Violence against Women in the Family : «It's not her shame»* (index AI : EUR 11/002/2006)**

LE CHANTIER SUD-AFRICAIN

Il y a 15 ans, le 20 décembre 1991, l'Afrique du Sud sortait de plusieurs décennies de plomb en lançant les travaux de la *Convention for a Democratic South Africa*, la CODESA, une étape essentielle dans le processus de sortie pacifique d'un régime ségrégationniste blanc vers une démocratie parlementaire multiraciale. Les acteurs principaux de cette transition étaient le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela, sorti vainqueur de 27 ans de relégation, et le Parti national (NP) de Frederik de Klerk, moralement et économiquement vaincu par des années d'isolement, par la majorité noire et, aussi, par les doutes qui taraudaient la communauté blanche, afrikaner en particulier.
Des travaux de la CODESA sortirent un processus de transition consensuelle, de premières élections libres et, enfin, l'adoption d'une nouvelle Constitution assurant l'autodétermination de la majorité noire du pays, tout en garantissant les droits culturels de sa minorité afrikaner, une minorité qui se perçoit comme autant *autochtone* que la majorité noire.
Le 31 octobre 2006, Pieter Botha, dernier Premier ministre afrikaner de l'apartheid pur et dur, s'éteignait sans avoir exprimé le moindre regret sur sa politique. L'occasion, pour *Libertés !*, de faire le point sur 15 années de transition pacifique.

Une vue aérienne du *township* de Khayelitsha, une banlieue noire du Cap. Cette immense «réserve» héritée de l'apartheid abrite près de 800 000 personnes. © PANOS/Chris Sattlberger

UNE **NATION ARC-EN-CIEL** AUX HORIZONS INCERTAINS

En septembre 1991, le Congrès national africain (ANC) et le Parti national (NP) s'engageaient sur la voie du démantèlement du régime ségrégationniste blanc. Plusieurs décennies de violences politiques et de discriminations tous azimuts trouvaient là une issue pacifique inespérée.

L'histoire de l'Afrique du Sud est liée à celle de l'expansion de l'économie européenne, lorsque des colons hollandais et assimilés fondèrent, au Cap de Bonne-Espérance, à l'extrême sud du continent africain, la ville-comptoir de Kaapstad, Le Cap, en 1652. À mesure que la puissance commerciale et coloniale hollandaise déclina, la Grande-Bretagne se posa en concurrente et finit par imposer son hégémonie aux Boers et, bien entendu, aux principaux peuples autochtones, les Xhosas, les Zoulous et les Sothos.
L'Union sud-africaine anglo-boer imposée dans le sang par Londres, ainsi que les tentatives d'angliciser de force les anciens colons hollandais, suscitèrent le développement d'un nationalisme *afrikaner* («africain») fondé sur le protestantisme, la *volkstaal* («langue du peuple»), la revanche sur les Blancs anglo-saxons et, surtout, une culture séparatiste violente envers les communautés noires majoritaires, l'*apartheid*. La revanche des Afrikaners fut totale lorsque leur *Nasionale Party* (NP) obtint la majorité absolue aux élections législatives (interdites aux Noirs) de 1948 et institutionnalisa – en les durcissant – les pratiques ségrégationnistes de l'Union sud-africaine, au point de les appliquer également aux Métis et aux Asiatiques.
La suite de l'histoire est connue. Dans le vaste mouvement de décolonisation qui secoua toute l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud ne fut évidemment pas en reste. Fondé en 1912, l'*African National Congress* (ANC) – au départ très légaliste – fut contraint à la radicalisation par le durcissement de la législation raciale des années cinquante, le massacre de Sharpeville en 1961 et l'arrestation de son dirigeant, Nelson Mandela, en 1962. S'ensuivirent trois décennies de violences politiques en Afrique du Sud et largement exportées par le régime d'apartheid en Namibie et dans les pays de la «ligne de front» (Mozambique, Tanzanie et Angola).
En 1990, après des années d'isolement diplomatique, le régime blanc reconnut l'ANC et les autres organisa-

Thabo Mbeki, Nelson Mandela et Frederik Willem de Klerk, vice-président (ANC), président (ANC) et vice-président (NP) du gouvernement issu des premières élections multiraciales du 27 avril 1994. © PANOS / Chris Sattlberger

tions noires, avant de relâcher Nelson Mandela au terme de 27 années de prison. Et, le 20 décembre 1991, après plusieurs mois de préparatifs, le gouvernement inaugura les travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) associant tous les mouvements politiques. La CODESA jeta les bases des premières élections législatives multiraciales du 27 avril 1994, remportées à 62 % par l'ANC. Un gouvernement multipartite dominé par l'ANC de Thabo Mbeki et le NP de Frederik de Klerk prépara alors la rédaction d'une nouvelle Constitution adoptée par le Parlement en 1995.

En 1996, une Commission Vérité et Réconciliation [1] (TRC), présidée par l'archevêque anglican Desmond Tutu, fut instituée selon le principe général de la repentance et de l'amnistie pour les crimes avoués et commis pour des raisons politiques. Au terme de plusieurs trains de mesures de grâce décidées par le gouvernement, la TRC a publié des conclusions qui tardent à être mises en œuvre par le gouvernement de l'ANC. Il s'agit de celles qui, qui, en contrepartie de l'amnistie, demandent le financement d'un véritable programme de réparations aux 20 000 victimes recensées. Or, malgré la stabilité politique qui prévaut depuis 12 ans, certains s'accrochent au principe d'une amnistie garante d'une transition trop fragile. Au bénéfice, non seulement de l'ancien NP et des anciens services de sécurité, mais aussi de milices noires, telles que l'*Inkatha* (voir plus loin) et d'*Umkhonto we Sizwe*, le bras armé de l'ANC.

Entre-temps, les élections législatives de 1999 et 2004 sont venues confirmer et asseoir l'hégémonie de l'ANC. Sous son autorité, une classe moyenne et supérieure noire s'est développée et affirmée politiquement, tandis que les anciennes classes supérieures blanches se sont politiquement «rangées» tout en jouant encore un rôle économique de premier plan et en bénéficiant, en quelque sorte, de la cooptation des nouvelles élites noires. Mais, paradoxalement, en rompant avec des décennies de ségrégation et donc d'immobilité, la mobilité économique nouvellement acquise a eu pour effet de creuser les écarts sociaux au sein de chaque communauté. Au risque de l'explosion ? ● Pascal Fenaux

(1) *Afrique du Sud – Vérité et justice : un processus inachevé* (AFR 53/001/2003)

L'**HÉGÉMONIE** DE L'ANC AU DÉFI DE LA **CONTESTATION** SOCIALE

La politique économique adoptée par le gouvernement de l'ANC a laissé beaucoup de communautés sur le bord du chemin. Cette marginalisation constitue le terreau d'une nouvelle génération de mouvements sociaux, comme le SECC, apparu dans un *township* de Johannesburg. Une analyse de terrain.

Depuis leur émergence à la fin de l'apartheid en 1994, les mouvements sociaux n'ont cessé de se développer et de se diversifier. Leurs activités sont avant tout nées de la nécessité de faire face à la pauvreté et aux inégalités qui règnent dans les régions désavantagées du pays. En Afrique du Sud, les inégalités sont extrêmes : un peu moins de 6 % de la population gagne 40 % des revenus tandis que près de 50 % de la population vit sous le seuil national de pauvreté. Pour la majorité, le passage à une démocratie formelle telle qu'elle existe depuis la fin de l'apartheid n'a pas été synonyme d'une plus grande égalité socio-économique. De nombreuses communautés se sont senties marginalisées et lésées, en particulier en termes d'accès aux services essentiels. Parallèlement, les mouvements sociaux s'opposent également à l'orientation capitaliste néolibérale qu'ils jugent être au coeur de la politique économique du gouvernement. Ils sont nombreux à rejeter les privatisations, le pouvoir des multinationales et la libéralisation des marchés.

L'année passée, des mouvements bien établis comme le *Treatment Action Campaign* (qui lutte pour l'universalisation de l'accès au traitement contre le sida) et l'*Anti Privatisation Forum* (une plateforme qui soutient les mouvements d'habitants dans la province du Gauteng) ont renforcé leur base et continué leurs actions. De nouveaux mouvements sont nés, en particulier dans le domaine du logement, qui ont augmenté la pression sur le gouvernement pour qu'il fournisse des habitations de

Un enfant transporte une batterie usagée pour pallier l'inexistence de raccordement au réseau électrique. Durban, décembre 2005. © AFP/Gianluigi Guercia

qualité aux pauvres. A l'exemple du mouvement *Abahlali Base Mjondolo*, qui rassemble des habitants des bidonvilles de Durban. Leur campagne pour améliorer les conditions de vie des pauvres recueille un soutien de plus en plus important. Plus significatif encore est le Comité de crise de l'électricité de Soweto ou SECC (*Soweto Electricity Crisis Commitee*), un mouvement qui ne cesse de consolider ses bases et d'inventer de nouvelles formes de mobilisation. De par ses origines, son fonctionnement et son impact, il est particulièrement représentatif des mouvements sociaux de l'Afrique du Sud post-apartheid.

Le Comité de crise de l'électricité de Soweto a été créé au milieu des années 2000 suite à la privatisation d'Eskom, le fournisseur national d'électricité, et à une augmentation du prix de l'électricité de 47 % en 1999. Les habitants du *township* se sont regroupés de façon spontanée pour tenter de résoudre ce problème. En 2001, alors que 20 000 ménages par mois étaient déconnectés du réseau d'électricité, le Comité appela tout Soweto à un rassemblement de masse, à l'occasion duquel les différents groupes ont décidé de s'organiser en mouvement formel.

Comme le Comité avait été créé pour contester la façon dont le gouvernement gérait la distribution d'électricité à Soweto, sa première action, l'opération *Khanyisa* (lumière), visa à former les habitants de Soweto à se reconnecter au réseau de distribution. En 6 mois, plus de 3 000 ménages ont été raccordés de cette manière. Trevor Ngwane, le premier leader du mouvement, estime qu'en pratiquant de la sorte, le Comité *«a transformé ce qui était un acte criminel du point de vue d'Eskom en un véritable geste de défi. C'était une bonne tactique et une bonne politique»*. Par la suite, le Comité a commencé à revendiquer des changements à un niveau plus général, notamment l'égalité d'accès dans la distribution de services essentiels comme l'eau, le logement, l'éducation et les transports et la fin des privatisations de services publics. D'après Ngwane, *«le système doit changer de manière à ce que les gens ordinaires aient leur mot à dire dans ces domaines. Nous estimons que les gens passent avant le profit»*. C'est d'ailleurs pour cette raison que le SECC a officiellement adopté un point de vue socialiste, même si le débat reste ouvert quant au type de socialisme à défendre.

DONNER UN ESPACE AUX VOIX CRITIQUES DU SOWETO POST-APARTHEID

A ses débuts, le Comité était actif dans 5 quartiers de Soweto. À l'heure actuelle il prétend compter 32 antennes dans le *township* et jouir de l'appui de 7 000 membres, bien que le nombre d'adhérents soit difficile à calculer avec précision. Cet appui semble fluctuer, notamment en termes de participation aux manifestations, mais les meetings hebdomadaires qui rassemblent les représentants des différentes antennes attirent constamment plusieurs centaines de participants. À l'ordre du jour de ces longues réunions figurent aussi bien des discussions sur la globalisation et la dette du tiers-monde, que les problèmes des habitants concernant l'eau ou l'électricité. Les leaders du Comité revendiquent une liaison étroite et représentative avec la base. En effet, le contact entre les membres et les dirigeants du mouvement est fluide : les bureaux sont accessibles à tous et chacun a la possibilité de s'exprimer lors des réunions hebdomadaires.

Les stratégies adoptées par l'organisation sont variées, mais la principale d'entre elles reste l'action directe. Les manifestations (souvent organisées en collaboration avec le Forum antiprivatisation) sont fréquentes, car Ngwane estime qu'il est important d'utiliser des stratégies qui valorisent le pouvoir et l'expérience des travailleurs. Afin d'ouvrir ses campagnes à la participation d'un public le plus diversifié possible, le Comité ne se focalise pas sur la négociation, tactique qui n'exige qu'une petite équipe spécialisée.

Parallèlement aux actions de masse, le SECC encourage également à boycotter le paiement des factures d'électricité et s'efforce de renforcer ses liens avec les syndicats dans l'espoir, un jour, de réaliser des journées d'action similaires aux grèves générales contre l'apartheid. Il entretient également des contacts avec des institutions démocratiques comme la Commission des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle. Les cours de justice étant du ressort de l'État, le Comité ne s'y adresse qu'en dernier recours. Comme le dit Ngwane : *«tous les instruments du système démocratique sont bons pour faire avancer notre cause»*.

En 2006, le SECC a décidé d'ajouter une nouvelle stratégie à son répertoire : se porter candidat aux élections locales. Il souhaite utiliser les élections pour stigmatiser *«la démocratie bourgeoise»* et *«le programme capitaliste du gouvernement de l'ANC»*. Sous le nom de «Mouvement de l'Opération *Khanyisa*», l'organisation a remporté un siège au conseil municipal de Johannesburg. Elle reconnaît que son impact au sein du conseil sera limité, mais projette de s'allier à d'autres petits partis afin de présenter des motions qui reprennent les revendications de leur mouvement social. Le SECC espère également que ce représentant élu aidera à faire connaître le mouvement dans la région et à élargir sa base.

Un militant du syndicat des chauffeurs routiers manifeste avec 30 000 autres grévistes pour de meilleurs salaires et conditions de travail. Johannesburg, mars 2005. © AFP/Gianluigi Guercia

Le Comité estime avoir remporté plusieurs «petites victoires» depuis sa création. Ses leaders jugent que l'opération *Khanyisa* en 2001 a été un succès, non seulement parce qu'elle a permis aux habitants de Soweto de se reconnecter au réseau, mais également parce qu'elle a attiré l'attention des autorités de la ville et d'Eskom. En définitive, Eskom a reconsidéré sa position et annoncé un moratoire sur les coupures de courant. Et en décembre 2002, le ministre des Entreprises publiques a concédé une amnistie partielle sur les arriérés de paiement. La campagne contre les compteurs d'eau prépayée (*pre-paid watermeters*) a également eu un impact sur l'approvisionnement puisque la Compagnie des eaux de Johannesburg a elle-même reconnu : *«ils ne nous ont laissé aucun répit»*. Il reste néanmoins au mouvement un long chemin à parcourir avant que ses revendications – un tarif fixe pour les paiements mensuels, la fin des privatisations et la quête à plus long terme du socialisme – soient rencontrées.

L'organisation se trouve également face à un sérieux défi. Sa relation avec le gouvernement est très conflictuelle et ses membres ont déjà été

arrêtés et emprisonnés à plusieurs reprises. L'hostilité de l'ANC à leur endroit est cependant prise du bon côté par les militants, car ils estiment qu'en qualifiant leur organisation d'«anti-ANC», les membres de l'ANC font involontairement le jeu du Comité. En dépit de certains revers en tant que force d'opposition, ils considèrent que leur lutte monte en puissance. Selon Ngwane, *«le SECC est en train de devenir un organisation civique; les gens nous font part de leurs problèmes car à Soweto nous sommes aujourd'hui l'opposition officielle»*.

Si cette autoproclamation du SECC comme «opposition officielle» à Soweto doit être relativisée, il est cependant indéniable que son influence ne cesse de croître et que ses stratégies sont de plus en plus sophistiquées. En tant que mouvement social, il est bien organisé et a plus d'une fois réussi à faire avancer sa cause en mobilisant ses sympathisants dans le *township*. Il a également su mettre en évidence la crise du secteur de l'électricité avec laquelle les habitants de Soweto sont aux prises et a forcé le gouvernement à au moins reconnaître les difficultés d'approvisionnement dans le *township*. Stratégiquement, l'organisation est encline à utiliser les vieilles méthodes des luttes anti-apartheid, bien qu'elle défende une cause de l'après-apartheid dans un contexte démocratique. Elle utilise les espaces démocratiques disponibles tels que le conseil municipal, le système judiciaire et les médias. Seul l'avenir nous dira si le Comité sera capable de conserver sa cohérence, sa viabilité et de renforcer sa base ou s'il se fragmentera et cessera progressivement d'offrir un espace aux voix critiques du Soweto post-apartheid.

Beaucoup de mouvements sociaux d'Afrique du Sud ont connu une évolution similaire à celle du SECC. Ils ont été créés à l'origine pour mener campagne sur les besoins essentiels et la distribution de services, pour ensuite élever leur cause à un niveau plus politique et élargir leur base. L'Afrique du Sud est un pays gouverné par une majorité monopartiste forte face à des partis d'opposition faibles. Au-delà de la représentation et de la parole qu'ils fournissent aux communautés marginalisées, les mouvements sociaux servent aussi quelque part de garde-fou démocratique à l'action de l'ANC. ⊙ Fiona White, chercheuse à l'Institute of Commonwealth Studies, collaboratrice du Centre for Policy Studies, Johannesburg. Traduit de l'anglais par Véronique Baumans

Cet article est extrait du livre *État des résistances dans le Sud 2007* (Sylepse), un numéro spécial du trimestriel *Alternatives Sud* publié par le Centre Tricontinental (CETRI, Louvain-la-Neuve) et qui sortira ce 17 janvier. Ce panorama critique des mouvements sociaux en Asie, Afrique et Amérique latine peut être commandé au CETRI.
Avenue Ste Gertrude 5 – 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010 48 95 60 ; mail : vente-abonnement@cetri.be

DES BLANCS **FRAGILISÉS**

***«Ils nous font comprendre que l'on doit déjà être heureux d'avoir un travail»*, raconte Errol Harrison, 57 ans, contrôleur de qualité sur le marché des produits frais de Johannesburg.** Un reportage de Valérie Hirch, correspondante en Afrique du Sud.

«Ils», ce sont les Noirs : dans le cadre de la politique de *Black Economic Empowerment* (BEE, Promotion économique des Noirs), les *«personnes précédemment désavantagées»* (Noirs, Indiens et Métis mais aussi les femmes et les handicapés) ont priorité à l'embauche. Le gouvernement de l'ANC a mis en place un système de points : les entreprises qui n'engagent pas assez de «personnes BEE» risquent de perdre des contrats, à commencer par les commandes publiques. Les victimes de cette politique sont surtout les Blancs non qualifiés. Sous l'apartheid, ils bénéficiaient d'emplois réservés, de logements sociaux et de meilleurs services publics (hôpitaux, écoles, etc). Mais tous ces avantages ont disparu et le prolétariat blanc ne cesse de se paupériser.

Selon le dernier rapport des Nations unies sur le développement humain, 7 % des 4,5 millions de Blancs vivent désormais en-dessous du seuil de pauvreté, contre 1,5 % en 2002. D'autres rapports situent ce chiffre à 10 %. Le taux officiel de chômage des Blancs (5,1 % en 2005) reste bien inférieur à celui des Noirs (31 %). Mais, selon l'Institut sud-africain des relations raciales, il a augmenté de 74 % entre 1998 et 2002, alors que la hausse moyenne pour l'ensemble la population était de 39 %.

«On vit moins bien qu'avant. Le coût de la vie a très fort augmenté mais les salaires n'ont pas suivi, explique Errol, qui ne gagne que 1 600 rands par mois (174 euros), après 26 ans d'ancienneté. *Les jeunes Blancs, qui n'ont pas fini l'école, ne trouvent que des petits boulots sous-payés, surtout comme gardiens de parking»*. Inexistants sous l'apartheid, les mendiants à la peau claire sont de plus en plus nombreux. D'autres survivent grâce à la prostitution ou le trafic de drogue, en forte augmentation. Pourtant, Errol n'est pas vraiment amer : *«Il faut s'adapter,* constate-t-il froidement. *Ils ont la majorité et on n'a plus rien à dire!»*. Divorcé, il sous-loue une chambre dans une

Errol Harrison (g.) et Allan Sheperd (d.), deux travailleurs des Halles. Johannesburg, © Valérie Hirsch

maison subdivisée à La Rochelle, au sud de Johannesburg : *«C'était un quartier de Portugais* mais ils sont tous partis. *Maintenant, je vis au milieu des Noirs. Ils sont bruyants mais on s'entend bien. Pour moi, la couleur de la peau n'a jamais été un problème. J'apprends même le français avec les Congolais»*. Pour faire peur aux voleurs, Errol a même accroché un «muti» zoulou (gri-gri) sur le guidon de son vélo.

Pour les Afrikaners, l'adaptation est plus difficile. Elevés dans le mépris et la haine des Noirs, ils ont plus de mal à opérer la révolution mentale nécessaire pour survivre dans la nouvelle Afrique du sud. *«C'est un chemin difficile»*, reconnait Mark Pretorius, qui gère avec son épouse, un magasin d'alimentation. Ce père de famille est inquiet car il risque de perdre prochainement son emploi. *«Avec mon seul diplôme d'humanités, je n'ai aucune chance d'être engagé, même si j'ai beaucoup d'expérience dans le domaine de la comptabilité»*, affirme-t-il. Sa femme, Ricci, est moins pessimiste : *«Je pourrais retrouver un travail de représentante dans les deux semaines parce que les entreprises qui engagent des femmes reçoivent aussi des points dans le cadre du BEE»*. Mark et Ricci ont eu une enfance difficile : comme dans beaucoup de familles pauvres afrikaners, ils ont connu l'alcoolisme, la violence et les abus sexuels. Ces familles qui vivent parfois dans des taudis – eux-mêmes ont habité un squatt – refusent toutefois les emplois jugés dégradants parce que autrefois réservés aux Noirs (femmes de ménage, garçons de ferme, manœuvres, jardiniers). *«Une caissière blanche ne prendra jamais un torchon pour laver par terre,* déplore Mark. *Pourtant il faut s'adapter pour s'en sortir!»*. Mark est décidé à s'en sortir et à donner la meilleure éducation à ses enfants. Mais il n'a aucune confiance dans l'avenir de son pays : *«Il va devenir comme le Zimbabwe! Je conseillerai à mes enfants de partir vivre dans un pays civilisé»*. Ricci désapprouve et pense que, comme elle, la majorité des Afrikaners voit les choses de manière plus positive : *«L'éducation va tout changer : les Noirs vont à l'école avec nos enfants. Quand ils seront grands, ils s'inviteront à des barbecues le dimanche. Mais je n'accepterai jamais que ma fille sorte avec un Noir : la Bible nous enseigne qu'il ne faut pas mélanger les races!»*. D'après un récent sondage, les Blancs pauvres sont ceux qui ont le moins d'interactions sociales avec des compatriotes d'autres races...

Chez le million de Sud-Africains d'origine indienne, le sentiment d'être marginalisés est toutefois aussi très fort. *«Sous l'apartheid, nous n'étions pas assez blancs. Maintenant, nous ne sommes pas assez noirs!»*, ironise Vinesh Bhula, un informaticien de 37 ans, qui n'a jamais trouvé un emploi dans sa branche. Pourtant, les Indiens bénéficient de la même préférence à l'embauche que les Noirs. *«Mais, dans la réalité, c'est eux qui ont la priorité,* répond Vinesh. *Tous les Indiens riches ont émigré à l'étranger. Si j'avais de l'argent, je ferais de même»*. Valérie Hirsch

LE FLÉAU DE LA **VIOLENCE SEXUELLE**

Une femme, violée et rejetée par sa communauté... Une grand-mère de 84 ans tabassée par son petit-fils pour lui dérober sa pension... Des femmes handicapées ou défigurées à vie, blessées par balles, infectées par le Sida ou des MST... Depuis 2004, le refuge *Sinethemba* offre un havre aux femmes victimes de la violence sexuelle. Selon les statistiques policières pour la période d'avril 2004 à mars 2005, il y a eu 55 114 dénonciations de viols, soit une augmentation de 4,5 % en un an. Les victimes sont mineures dans 41 % des cas.

Unique refuge pour tout le KwaZulu-Natal, *Sinethemba* (*«Nous croyons»* en zoulou) fonctionne en coordination avec les postes de police, les hôpitaux, les tribunaux et le ministère de la Solidarité et du Développement social. Il reçoit également un soutien de la part d'entreprises et d'organisations de base. Mais les locaux du refuge loués par Sinethemba sont à vendre. Un nouveau site a bien été proposé mais pas à titre permanent et avec encore moins de «confort». Le nouveau site appartient à la municipalité d'Umdoni (anc. Scottburgh), qui hésite à en faire don à Sinethemba.

Pourtant, selon le *Domestic Violence Act 116* adopté en 1998, tout agent de police se doit de prêter assistance à toute personne se plaignant de violences domestiques, y compris en cherchant un refuge approprié. Les autorités gouvernementales ont donc pour obligation, au regard du droit national et du droit international relatif aux droits humains, d'assurer la disponibilité de tels refuges. P.F.

Musa Ngubane (g.) et Mabongi Ndlovu (d.). Soweto, novembre 2006. © V. Hirsch

UNE **RÉVOLUTION SEXUELLE** À CONSOLIDER

L'Afrique du sud fait figure de paradis pour les homosexuels en Afrique : la Constitution interdit toute discrimination. Mais la réalité n'est pas toujours aussi rose... Reportage.

Les homosexuels sud-africains ont célébré une grande victoire le 14 novembre quand l'Afrique du sud est devenu le cinquième pays au monde – après la Belgique, les Pays-Bas, le Canada et l'Espagne – à reconnaître le mariage homosexuel. Le vote du Parlement sud-africain à une très large majorité (230 voix pour, 41 contre) est d'autant plus remarquable, que l'homosexualité est réprouvée, et souvent réprimée, dans le reste de l'Afrique.

Depuis 1998, grace à une série d'arrêts judiciaires, les homosexuels sud-africains ont obtenu les mêmes droits que les hétérosexuels, y compris celui d'adopter des enfants. Ils doivent ces avancées majeures à la Constitution démocratique de 1994, la première au monde à avoir interdit toute discrimination *«en fonction de l'orientation sexuelle»*. A l'époque, l'ANC avait voulu marquer une rupture totale avec les multiples ségrégations instaurées par le régime d'apartheid, sous lequel les relations sexuelles entre hommes étaient passibles d'une peine de prison. *«Sous l'apartheid, on devait se cacher»*, témoigne Michelle, une Afrikaner de 36 ans. *«Les changements ont été stupéfiants. Maintenant, je suis très bien acceptée, même par mon église»*.

«Dans mon bureau, tout le monde sait que je suis lesbienne et cela ne pose pas de problème», témoigne Nomvula, une Noire qui travaille dans le service de marketing d'une grande chaine de distribution de vêtements. *«La direction est très sensible à la lutte contre toutes les formes de préjugés»*, explique cette belle femme de 36 ans, qui appartient à la nouvelle bourgeoisie noire. *«Aujourd'hui, on vit comme tout le monde,* ajoute Linette, une étudiante blanche. *Il suffit d'observer la dernière gay parade, qui a lieu chaque année à Johanensburg depuis 1991 : la plupart des participants étaient des Sud-Africians ordinaires, habillés normalement»*.

Mais dans les *townships* et les régions rurales, la situation vécue par les homosexuels reste très difficile. *«Nous nous heurtons à une grande hostilité»*, constate Musa Ngubane, 26 ans, de *«Behind the mask»*, l'une des nombreuses associations «gays» du pays. Elle vit depuis trois ans avec sa compagne Mabongi, une jolie vendeuse, dans une chambre à Soweto. Un ours en peluche trône sur leur grand lit, qui occupe presque toute la pièce. Elles n'hésitent pas à se promener dans les rues, main dans la main. *«Nous n'avons pas de problèmes avec nos familles et nos voisins,* explique Musa. *Mais ce quartier fait figure d'exception»*. Dans les *townships*, des lesbiennes sont fréquemment violées – souvent par des amis – qui entendent les «corriger». En 2005, l'une d'entre elles a même été lapidée à mort par une foule, près du Cap.

«Quand il a su que j'avais une amie, mon grand frère, qui s'occupait de moi depuis le décès de nos parents, m'a chassée de la maison», témoigne Aphinda, une étudiante noire. *«Il dit que ce n'est pas africain»*. Pendant le débat sur le mariage, les chefs traditionnels ont avancé cet argument : *«C'est une pratique occidentale, immorale, décadente et contraire à notre culture»*, a déclaré la «Maison nationale des chefs traditionnels». Les Églises – à l'exception des Anglicans et curieusement de l'Église réformée hollandaise, pilier du régime d'apartheid – se sont également vivement opposées à la loi sur le mariage. Cette-ci n'a été adoptée – après des débats véhéments – que parce que l'ANC a imposé la discipline de vote à ses députés. Valérie Hirsch

Le canon d'un char Howitzer produit par l'industrie militaire sud-africaine, lors d'un salon de l'armement. Tshwane (anc. Pretoria), novembre 2006. © AFP/Odd Andersen

LES AMBIGUÏTÉS D'UNE **PUISSANCE RÉGIONALE**

Le 1er avril 1980, 9 États de la «ligne de front» anti-apartheid s'alliaient au sein de la *Southern African Development Coordination Conference* (SADCC) : l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. En 1990, la SADCC accueillait un 10e membre, la Namibie, nouvellement émancipée de l'occupation sud-africaine.

En 1994, l'arrivée au pouvoir de l'ANC permit à l'Afrique du Sud d'intégrer la SADCC, rebaptisée *Southern African Development Community* (SADC). Ironie du sort, l'Afrique du Sud – géant économique, militaire et démographique – est l'homme fort de l'ancienne alliance anti-apartheid d'Afrique australe, laquelle compte désormais 14 membres, depuis son élargissement à l'Île Maurice (1995), la RDC (1997) et Madagascar (2005).

La SADC est certes une tentative de promouvoir une zone de coopération économique tout en régulant les flux de migrants et de réfugiés dans une région où les guerres civiles ont laissé des traces profondes. Elle est aussi une zone de coopération sécuritaire, ce qui ne va pas sans mal lorsque l'un des États membres est un Zimbabwe mis à l'index par les institutions internationales et qui ne respecte pas les *Principles and Guidelines Governing Democratic Elections* adoptés en 2004. Par ailleurs, dans des pays qui, au cours des années 70 et 80, furent menacés de déstabilisation par l'Afrique du Sud blanche, l'utilisation abusive des pouvoirs de police reste problématique, tandis qu'elle se «normalise» lentement dans la «nouvelle» Afrique du Sud. Ce, en dépit de la création, en 2001, de la *Southern African Regional Police Chiefs Co-operation Organization* (SARPCCO) censée coordonner et professionnaliser les services de police «dans le respect des droits humains».

Le poids (et les limites) régional de l'Afrique du Sud au sein de la SADC n'est pas exempt ambiguïtés, surtout lorsqu'il s'agit de juger de l'activisme militaire et économique de Prétoria en RDC. Membre de la SADC, la République démocratique du Congo a bénéficié, face au Rwanda et aux rébellions de l'Est, de l'appui militaire de l'Angola et du Zimbabwe.

Dans cet effort de guerre, les renseignements sud-africains ont certes joué un rôle, mais également l'industrie militaire et les trafiquants. C'est ainsi que l'Afrique du Sud est très régulièrement pointée du doigt pour l'intrication sanglante entre groupes armés, mercenaires et trafiquants d'or, et pour l'implication directe et indirecte de trafiquants d'armes sud-africains dans le pillage des ressources naturelles de l'Est du Congo et dans les crimes contre l'humanité commis en masse dans cette région.

Pour en savoir plus :
Maintien de l'ordre et protection des droits humains – Bilan des pratiques policières dans la Communauté de développement de l'Afrique australe **(1997-2002) (AFR 03/004/2002)**
RDC – Les flux d'armes à destination de l'Est **(AFR 62/006/2005)**

REPÈRES

RÉGIME

L'Afrique du Sud est une république parlementaire décentralisée. Sa capitale administrative est Tshwane (anc. Pretoria) ; sa capitale législative est Le Cap (*Kaapstad* en afrikaans, *Cape Town* en anglais et *iKapa* en zoulou et en xhosa) ; sa capitale judiciaire est Mangaung (anc. Bloemfontein).

VILLES

Les principales villes sont Johannesburg (*eGoli*, 4 millions d'habitants), Durban (*eThekwini*, 2,5 millions), Le Cap (*iKapa*, 2,3 millions), Tshwane (anc. Pretoria, 1,4 millions), Port Elizabeth (*Ibhayi*, 1,3 millions), Mangaung (anc. Bloemfontein, 585 000) et East London (*eMonti*, 335 000). La densité moyenne est de 37 hab./km² et l'espérance de vie n'est que de 47,7 ans.

POPULATION

La population est de 44,8 millions d'habitants : 76 % d'Africains (Zoulous, Xhosas, Sothos, Tswanas, etc.), 11 % de Blancs (Afrikaners et Anglo-Saxons), 9 % de Métis et 4 % d'Asiatiques (sous-continent indien). Outre l'anglais, la Constitution sud-africaine reconnaît 11 langues officielles. Parmi celles-ci, les langues principales sont le zoulou (24 %), le xhosa (18 %), l'afrikaans – créole hollandais des Afrikaners ainsi que des Métis des 3 provinces du Cap (13 %), le sepedi ou sotho septentrional (9 %) et l'anglais (8 %).

SYSTÈME ADMINISTRATIF

Jusqu'en 1994, l'Afrique du Sud était divisée en 4 provinces «blanches» : Cap, Natal, Transvaal et État libre d'Orange. Ces provinces étaient entrelardées de 10 «bantoustans» (*homelands ou tuislande*) servant de «patries» fictives à la majorité noire. La nouvelle Constitution a dissous les 10 bantoustans et les 4 provinces pour les refondre en 9 provinces à dominante noires (sauf celles du Cap) jouissant d'une forte autonomie : Cap Occidental, Cap Oriental, Cap Septentrional, État Libre, Gauteng, Kwazulu-Natal, Limpopo (Transvaal Septentrional), Mpumalanga (Transvaal Oriental) et Nord-Ouest.

VIE POLITIQUE

Sous l'apartheid, les principales forces politiques reconnues étaient le *Nasionale Party* (NP, ségrégationniste afrikaner), le *Progressive Party* (PP, libéral anglo-saxon), l'*United Democratic Front* (UDF, anti-ségrégationniste et multiracial) et l'*Inkatha* (nationaliste zoulou). Les forces illégales étaient l'*African National Congress* (ANC, nationaliste noir), le *South African Communist Party* (SACP, majoritairement blanc), le *Pan-African Congress* (PAC), l'*Azanian People's Organisation* (AZAPO, panafricaniste), etc.

Avec l'abolition de l'apartheid et l'avènement du parlementarisme multiracial, la plupart des groupes politiques ont été légalisés et des recompositions spectaculaires ont eu lieu. En s'adjoignant plusieurs dissidences, le PP a donné naissance à la *Democratic Alliance* (DA), laquelle recueille 14 % des suffrages. Surtout, en 2005, le *Nuwe Nasionale Party* (NNP, Nouveau parti national) héritier des fondateurs de l'apartheid – mais passé de 20 % en 1994 à 2 % en 2004 – s'est dissous. La majorité de ses cadres afrikaners ont rejoint… l'ANC de Thabo Mbeki, transformant ce dernier en une machine hégémonique redoutable captant 72 % des suffrages, d'autant que le Congrès contrôle encore de vastes centrales syndicales. Outre les vieux partis nationalistes panafricains (AZAPO et PAC) et l'Inkatha, il faut aussi compter avec deux partis nationalistes afrikaners d'extrême droite : l'*Herstigte Nasionale Party* (Parti national restauré, HNP) et surtout l'*Afrikaner Weerstandsbeweging* (Mouvement de Résistance afrikaner, AWB).

LES FORMATIONS 2007

UN PROGRAMME QUI MÛRIT

Amnesty évolue et son programme de formations s'adapte !

L'année 2007 est celle de la **Campagne Torture**, «Devenez le cauchemar des bourreaux». Elle fera l'objet d'une formation destinée à actualiser vos connaissances et savoir quels types d'action entreprendre pour soutenir Amnesty dans ce combat. Autre nouveauté, un module sur la **protection internationale des droits fondamentaux** et un autre sur le rôle d'Amnesty dans la **protection des réfugiés**.

Côté rééditions, les formations sur la peine de mort, l'homosexualité et les droits humains, la vente de bougies et la prise de parole en public. Sans oublier le module «Découvrir Amnesty» pour les nouveaux venus et la formation «Mission et fonctionnement d'Amnesty» pour qui souhaite approfondir sa connaissance de l'organisation. Des «classiques» indémodables...

Programme et inscriptions :
http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique7.html
Renseignements : formations@aibf.be ou 02 538 81 77 (de préférence les mercredi, jeudi et vendredi).

Formations prévues pour le 1er trimestre 2007 :

10/02 **La protection des réfugiés**
De 09 h 30 à 12 h 30 à Bruxelles

15/02 **Découvrir Amnesty**
De 19 h 30 à 22 h 00 à Bruxelles

15/02 **Découvrir Amnesty**
De 19 h 00 à 22 h 00 à Louvain-la-Neuve

03/03 **Découvrir Amnesty**
De 09 h 30 à 12 h 30 à Charleroi

03/03 **La protection internationale des droits fondamentaux**
De 10 h 00 à 16 h 00 à Bruxelles

10/03 **Combattre la torture**
De 10 h 00 à 16 h 30 à Bruxelles

15/03 **Découvrir Amnesty**
De 18h à 20 h 30 à Liège

17/03 **Le commerce des armes**
De 10 h 00 à 16 h 30 à Bruxelles

22/03 **Découvrir Amnesty**
De 19 h 00 à 22 h 00 à Bruxelles

24/03 **Mission et fonctionnement**
De 09 h 30 à 16 h 30 à Bruxelles

Il ne vous reste plus qu'à choisir !

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2007

L'Assemblée générale *ordinaire* d'AIBF est convoquée le **18 mars 2005** à 09 h 30 au siège de l'association. Conformément aux statuts de l'asbl, une AG *statutaire* n'est valable que si 2/3 des membres sont présents ou représentés. AIBF comptant actuellement plus de 33 000 membres, il est quasi certain que le quorum ne sera pas atteint. Une seconde AG sera donc convoquée les **5 et 6 mai** à Bruxelles ; celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.
Les projets de résolution, les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur, les candidatures au Conseil d'administration et les candidatures au Comité d'éthique doivent être adressés au CA au moins 60 jours avant la date de l'Assemblée générale. Soit au plus tard le 17 janvier ou, si le quorum n'est pas atteint, pour le 6 mars.

Dans l'État de Chin, une nouvelle voie relie le Myanmar au Bangladesh. Expropriée et déplacée, la population est soumise au travail forcé par les militaires qui quadrillent cette zone interdite aux étrangers. Une photo exclusive prise à la dérobée, quelque part entre Pakokku - près de Bagan - et Paletwa, avril 2003. © Michaël Van Coevorden

L'ENVERS BIRMAN

La Birmanie, rebaptisée Myanmar par la junte au pouvoir, est l'un des États au palmarès le plus désolant en matière de droits humains. Derrière la figure reconnue de l'opposante Aung San Suu Kyi, c'est toute une société qui tente de se (re)construire. Un témoignage du Groupe 4.

Un ciel gris pèse sur Yangon et notre trishaw zigzague entre les flaques. La ville s'éveille. Les moines, vêtus de leur robe safran, circulent parmi les passants en quête de nourriture ; c'est une des premières images qui s'est imposée à nous dès l'arrivée et elle ne nous quittera plus.
Dans ce pays à 90 % bouddhiste, la religion est intensément pratiquée et omniprésente. Les militaires au pouvoir ont d'ailleurs bien compris l'importance de ce phénomène social : il y a peu de moines emprisonnés. Les étudiants constituent par contre une des cibles principales de la répression. Et tout en nous dirigeant vers le centre ville, nous pensons à Ko Aye Aung, prisonnier adopté par le groupe 4 ; il est un des 300 étudiants arrêtés pendant l'été 1998 lors de manifestations pacifiques pour protester contre la situation déplorable de l'éduction dans le pays et le non-respect des droits humains.
Les quartiers populaires de notre pension ont maintenant fait place à des avenues plus larges. Ici comme ailleurs dans le pays, les hôtels de luxe et autres infrastructures poussent comme des champignons. Mais on sait que ce boom économique ne doit pas faire illusion ; il cache le plus souvent le blanchiment de l'argent de la drogue et les investissements étrangers souvent obtenus moyennant des déplacements massifs de populations et du travail forcé.
A ce moment de nos réflexions, une vitrine attire notre attention : la firme Total – accusée par l'opinion internationale de contribuer aux violations des droits humains perpétrées par le gouvernement birman- propose en lettres géantes une large gamme de cours et de formations. Les passants sont-ils dupes ? Sont-ils informés de ce qui se passe à des centaines de kilomètres de la capitale ? Certainement pas par la presse ni par les médias ni par Internet, entièrement aux mains de la junte !

LE JOUR SE LÈVE SUR MANDALAY

Sur la terrasse du «coffee-shop» *Ny-lon*, trois garçons de 7 ou 8 ans, l'œil triste, servent les premiers clients. Leur journée durera 12 à 15 heures. Ici, beaucoup d'enfants travaillent, surtout pour des Chinois qui détiennent l'économie locale.
La seule route en bon état dans le pays est celle construite par les Chinois entre Mandalay et la frontière chinoise qui permet divers trafics dont celui de la drogue. Maung, notre conducteur de trishaw, nous mène chez des moines renseignés par un ami voyageur. La confiance s'est installée et il nous parle spontanément de sa famille, ses

soucis, sa vie : il a trois enfants qui vont à l'école ce dont il est fier. Au départ salarié, il a ensuite pu acheter un rickshaw et devenir indépendant. Pour visiter les villes anciennes, Amarapura, Sagain et Inwa, il a loué un «taxi bleu» à un copain : un pick-up en plus ou moins bon état qu'il rêve d'acquérir et où il verse de l'essence à l'aide d'une bouteille de plastique. Pas de stations service dans ce pays qui possède pourtant du pétrole, mais un marché noir : l'essence est sur le marché ou dans des maisons privées !

Au monastère, nous ne trouvons que le moine Jotila. Sa méfiance apaisée, il nous offre un thé dans sa «maison», petit espace à l'extérieur sous un auvent de bambou adossé au mur ; il y a installé sa couche et une table où il peut étudier. C'est la raison principale d'entrer au monastère. Il nous parle de son pays : les difficultés de survie, l'exploitation des enfants par les Chinois. S'exprimant dans un très bon anglais, il donne des cours gratuits à des enfants pauvres.

Sa sympathie pour les pays qui boycottent la junte est teintée de désillusion : la Chine et l'Inde soutiennent la junte par des accords économiques durables.

Au monastère l'atmosphère est sereine, la vie simple et frugale, mais la pensée règne en toute liberté. L'armée n'y entre pas car les Birmans, très pieux, ne permettraient pas qu'on s'en prenne aux moines.

La religion est un puissant analgésique : elle aide les Birmans à supporter le joug militaire et les empêche de se révolter. Leur vie intérieure intense masque la dureté de leur vie quotidienne. Et le bouddhisme interdit toute violence. Mais la non-violence ne paie pas : Khin Khin Leh, militante pacifiste adoptée par le groupe 8, est en prison à vie, tout à coup si proche et si lointaine car nous ne pourrons la rencontrer.

Par contre, une visite s'impose chez les Frères Moustache. Interdits de spectacles en public, ils se produisent à leur domicile où on entasse quelques spectateurs (les Birmans assistent aux représentations gratuitement à l'extérieur). En anglais, dans un humour de répétition, ils égratignent copieusement les militaires, parlent librement d'Aung San Su Khyi. Mais, à leur corps défendant, ne sont-ils pas devenus des alibis du régime ?

La religion fonctionne comme un puissant analgésique et aide les Birmans à supporter le joug.

BAGAN

Les pagodes de Bagan se déploient à perte de vue ; c'est le site le plus ancien du pays. Adopté par l'Unesco, il a fait l'objet d'importantes restaurations. Mais les militaires n'apprécient pas que des étrangers se mêlent de leurs affaires, d'autant plus quand elles rapportent gros. Résultat : les archéologues ont été renvoyés chez eux et la junte avance ses pions. Une tour immense avec vue panoramique barre aujourd'hui le paysage au mépris de la beauté du site et notre guide nous apprend qu'en outre, le droit d'entrée en est exorbitant. Mais les dégâts ne sont pas qu'esthétiques ; nous apprendrons de notre interlocuteur qu'autrefois vivait ici un village. Sa présence pouvait choquer les voyageurs huppés... Chassés de leurs maisons, les habitants ont été sommairement relogés à quelques kilomètres.

Dernière étape de notre voyage, Bagan nous amène à nous poser une fois de plus la question : peut-on, doit-on voyager en Birmanie ? La réponse ne fait plus aucun doute : en tant que militantes d'Amnesty International, nous regardons la réalité avec d'autres yeux et ce regard-là, nous avons la naïveté – et la prétention ? – de croire qu'il peut apporter un témoignage singulier. ⊙ **Dominique Mussche & Maryse Hendrix**

LE CERCLE BENENSON EST DANS LE POCHE

Dans le cadre du Cercle Peter Benenson, Amnesty vous convie, le 17 janvier 2007, au Théâtre de Poche pour une représentation de *La femme fantôme* de Kay Adshead. Celle-ci sera précédée d'une discussion sur la situation des femmes en quête d'asile.

La femme fantôme est le poignant soliloque d'une jeune journaliste africaine qui demande l'asile politique en Angleterre. Elle nous raconte les sarcasmes, le cynisme, l'attitude dégradante des fonctionnaires de l'immigration qui refusent de croire que sa famille a été massacrée en représailles à ses articles critiquant le régime de son pays. De centre de détention en lieu d'accueil, elle subit la longue série des tracasseries, brimades, vexations, humiliations, cruautés et perversités en tout genre, inhérentes à son statut.

Pour les autorités, elle n'a pas de nom, elle n'est qu'un numéro, une personne anonyme, une «femme fantôme». Elle s'adresse à nous dans une langue puissante dénuée de tout sentimentalisme, chargée d'images et d'évocations. (Par ailleurs, elle incarne une foule d'autres personnages censés défiler sous ses yeux : vigiles, flics, médecins et infirmières, gens de loi, travailleurs sociaux, et compagnons de misère).

Autant d'histoires vraies, qui sont vécues chaque jour encore dans notre monde, où des gens désespérés viennent du Sud au péril de leur vie, à la recherche de la sécurité, d'un refuge, d'un «asile».

La représentation sera suivie d'une discussion sur le thème : *«Les femmes en quête d'asile»* en présence de :

Roland Mahauden, directeur artistique du Théâtre de Poche

Françoise Guillitte, attachée de presse et responsable du Programme Femmes d'Amnesty International

Manou Gallo, chanteuse et compositrice (entre autre pour La femme fantôme)

Jean Cornil, sénateur ⊙

Lieu : Le Théâtre de Poche – 1a Chemin du gymnase – 1000 Bruxelles (Bois de la Cambre)
Entrée : prix AI : 10 euros (au lieu de 15 euros) pour les adultes et 7,50 euros (au lieu de 10 euros) pour les étudiants – réservation au 02 649 17 27 ou reservation@poche.be

ÉGLISES ET VIOLENCE AMOUREUSE

En novembre 2005, la concertation des Églises chrétiennes en Belgique a rejoint la campagne d'Amnesty contre les violences faites aux femmes. Amnesty, dans le cadre du Cercle Benenson vous convie à une conférence : *«Amnesty, l'église et la violence amoureuse des étudiants»*. Ce sera l'occasion de comprendre comment la déclaration des églises de Belgique peut se décliner au quotidien dans la communauté chrétienne, de jeter un nouveau regard sur la thématique de la violence dans le couple et en comprendre l'évolution au sein de la communauté des étudiants.

En présence de Philippe Cochinaux, James Day et Éric de Beukelaer ⊙

Lieu : Espace Radcliffe, rue René Magritte 7 – 1348 Louvain-La-Neuve.
Le 6 février 2007 à 20 h 00.

THE ROAD TO GUANTÁNAMO

Pour marquer les 5 ans de l'ouverture du camp de Guantánamo, le Groupe 115 – avec le concours de la Régionale de Liège – organise le mardi 13 février la projection du film *The Road To Guantánamo* au cinéma *Le Parc*. La projection sera suivie d'un débat sur les zones de non-droit d'ici et d'ailleurs (Bierset, Zaventem, Guantánamo) animé par Maître Jean-Pierre Jacques, avocat au barreau de Liège et juriste en droit international. ⊙

Cinéma Le Parc – 22 rue Carpay, 4020 Liège – Droixhe 04 222 27 78. À 20 h 00.

Amnesty International

Ce sont aussi 80 groupes locaux qui, sur le terrain, font un travail d'action et de sensibilisation aux droits humains. Pour vous y joindre, contactez votre régionale.

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles – 02 538 81 77 - Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street 1, London WC1X ODW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16

RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY

BRUXELLES
À pourvoir.

BRABANT WALLON
Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be

NAMUR
Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 – rvangulck@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL
Myriam Dellacherie – rue Basse Couture 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL
Nicole Grolet – av. Elisabeth 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be

LIÈGE
Christiane Pivont – rue Sous l'Eau 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13 h 00 à 17 h 30 – 04 223 05 15

LUXEMBOURG
Guy Pierrard – rue Saint-Roch 28, 6840 Neufchateau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

Maher Arar

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

CANADA-SYRIE
MAHER ARAR MIS HORS CAUSE

Amnesty International se félicite des conclusions de l'enquête menée par le Canada sur le rôle de certains fonctionnaires canadiens dans l'expulsion et la détention de Maher Arar, un consultant en télécommunications canadien de 34 ans. Ces investigations ont permis d'établir, entre autres, que Maher Arar, d'origine syrienne, avait été torturé durant sa détention en Syrie, qui a duré près de 12 mois, du 9 octobre 2002 au 5 octobre 2003. Amnesty International a contribué activement à ce qu'une instruction soit ouverte dans l'affaire Maher Arar. Elle s'emploie depuis de nombreuses années à réunir des informations sur des cas de torture en Syrie et à demander que des enquêtes en bonne et due forme soient menées.

PAKISTAN
FIN D'UNE «DISPARITION»

Samiullah Baloch, un Pakistanais der 24 ans, a été libéré le 10 décembre 2006. Des sources de son entourage ont indiqué qu'il avait été enlevé par les services de renseignement pakistanais, torturé au tout début de sa période de détention illégale et maintenu à l'isolement. Son frère Obaidullah Ali Baloch a été libéré au mois de juillet. Le sénateur pakistanais Sanaullah Baloch, frère des deux hommes, a envoyé une lettre de remerciements à Amnesty International : *«Je suis profondément reconnaissant [...] à Amnesty International pour la libération de Samiullah Baloch [...] [Ma famille et moi-même] tenons particulièrement [...] à vous remercier de toute la sollicitude que vous avez témoignée et de tous vos efforts en vue d'obtenir la libération de mon frère. Votre mobilisation et votre soutien, en cette heure grave et difficile, nous ont redonné courage et espoir ; ils ont abouti à la libération de Samiullah Baloch dans de bonnes conditions de sécurité.»*

ARABIE SAOUDITE
RELAXE APRÈS 5 ANS D'ISOLEMENT

Kamil Abbas el-Ahmad a été remis en liberté le 11 septembre après cinq ans d'emprisonnement. Il n'a pas été assisté par un avocat ni autorisé à prendre contact avec sa famille après sont transfert au siège d'Al Mabahith al Amma (Renseignements généraux), le 16 juillet. Il avait été arrêté en septembre 2001 et condamné à cinq ans de prison pour des motifs peu clairs, à l'issue d'un procès inéquitable. Amnesty International pense qu'il a peut-être été détenu uniquement pour avoir exprimé, de manière pourtant non violente, ses croyances religieuses chiites.

IRAN
JAHANBEGLOU LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Ramin Jahanbeglou, un intellectuel en vue qui écrit des ouvrages sur la démocratie et la non-violence, a été libéré sous caution le 30 août après quatre mois de détention. Il a précisé après sa libération qu'il avait été détenu parce qu'il était soupçonné d'avoir «agi contre la sécurité nationale et eu des contacts avec des étrangers», et que le bureau du procureur menait une enquête à ce sujet.

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS
Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

BURUNDI
DÉTENU POUR AVOIR **CRITIQUÉ LE GOUVERNEMENT**

Gabriel Rufyiri avait été arrêté en septembre 2006 pour avoir accusé certains membres du gouvernement burundais de détournement de fonds. Détenu à la prison de Mpimba dans la capitale Bujumbura et inculpé de «diffamation», il avait été considéré par AI comme un prisonnier d'opinion, détenu pour l'unique raison d'avoir fait usage de son droit à la liberté d'expression. Gabriel Rufyiri est le président de l'ONG Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques (OLUCOME), qui a régulièrement critiqué le gouvernement en raison de sa négligence à arrêter les responsables de détournement de fonds publics. OLUCOME a récemment critiqué les autorités au sujet de la vente d'un avion présidentiel se plaignant du fait que le gouvernement n'avait pas accepté l'offre la plus élevée et avait ainsi perdu 2 millions de dollars US.

OLUCOME a été régulièrement l'objet de harcèlements. Certains parmi les membres ont reçu des appels téléphoniques menaçants pour leur famille sur base de leur travail au sein de l'organisation. À une occasion, le bureau de l'organisation aurait été occupé par une bande d'environ 30 hommes obligeant l'équipe de travailleurs à sortir du bâtiment, et verrouillant les portes de sorte qu'ils ne puissent retourner travailler. Une autre fois, une manifestation publique a été dispersée par un important groupe d'hommes, apparement menés par un individu qui avait été incriminé par l'OLUCOME pour corruption.

Gabriel Rufyiri a été libéré sous conditions à la mi-décembre mais les charges retenues contre lui n'ont pas été levées.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président de la République,

Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques (OLUCOME), avait été arrêté en septembre 2006 pour avoir accusé certains membres du gouvernement burundais de détournement de fonds. Il a été détenu à la prison de Mpimba, inculpé de «diffamation». Par ailleurs, l'OLUCOME n'a cessé d'être la proie de harcèlements continuels et, bien que libéré sous conditions à la mi-décembre, Monsieur Rufyiri reste inculpé. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, qui considère Gabriel Rufyiri comme un prisonnier d'opinion pour avoir été détenu après fait usage de son droit à la liberté d'expression, je vous demande de lever les charges qui pèsent toujours sur lui et je prie les autorités d'ouvrir sans délai une enquête indépendante sur les allégations de harcèlement et d'intimidation dont l'équipe de l'OLUCOME est l'objet, ainsi que de traduire en justice ceux qui en sont les responsables. Espérant que mon appel sera entendu, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Monsieur le Président de la République Pierre Nkurunziza
Boulevard de l'Uprona
Rohero I, BP 1870 – Bujumbura – Burundi
Fax : +257 22 74 90

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade du Burundi – Square Marie-Louise, 46 – 1000 Bruxelles
Fax : 02 230 78 83 – E-mail : ambassade.burundi@skynet.be

BELARUS (BIÉLORUSSIE)

EMPRISONNÉ POUR MILITANTISME

Zmitser Dashkevich, leader du mouvement d'opposition Front jeune, a été convoqué par le bureau du procureur le 15 septembre et inculpé «d'avoir organisé et participé à une activité d'une organisation non gouvernementale non reconnue». À la suite d'un procès, tenu à huis clos, Zmitser Dashkevich a été condamné, le 1er novembre à un an et demi de prison dans un établissemnt de sécurité minimale. Des centaines de personnes, y compris des politiciens de l'opposition, des écrivains, des diplomates et des militants de la société civile se trouvaient à l'extérieur du tribunal de Minsk, demandant sa libération immédiate. AI est convaincue qu'il est un prisonnier d'opinion, détenu pour l'unique raison d'avoir usé de ses droits à la liberté de réunion, d'association et d'expression. Il a été inculpé en vertu d'un article ajouté au code pénal biélorusse en décembre 2005 en tant que partie d'une série d'amendements qui introduiusaient des peines pour des organisations de la société civile et autres critiques exprimées vis-à-vis du gouvernement, au début de la campagne pour l'élection présidentielle de mars 2006.

Zmiyser Dashkevich avait déjà été arrêté précédemment avec quatre autres personnes en avril 2006 lors d'une manifestation pacifique commémorant le 20e anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Les cinq hommes avaient été relâchés en mai.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Zmitser Dashkevich, leader du mouvement d'opposition Front jeune, inculpé d'avoir organisé et participé à une activité d'une organisation non gouvernementale non reconnue, a été condamné le 1er novembre 2006, à la suite d'un procès tenu à huis clos, à une peine de prison d'un an et demi dans un établissemnt de sécurité minimale. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui le considère comme un prisonnier d'opinion détenu pour l'unique raison d'avoir usé de ses droits à la liberté de réunion, d'association et d'expression, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle de cet homme. Espérant que vous ferez droit à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Monsieur le Président Alyaksandr G. Lukashenka
Ul. Karla Marxa 38
220016 Minsk
Belarus
Fax : +375 172 26 06 10 (ou 172 22 38 72)

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade de Belarus
Avenue Molière, 192
1050 Bruxelles
Fax : 02 340 02 87 – E-mail : embbel@skynet.be

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,70 € (Prior) ou 0,60 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

ÉGYPTE

DÉNI DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Tal'at Sadat a été condamné par un tribunal militaire à un an de travaux forcés le 31 octobre pour «avoir diffamé les forces armées et avoir répandu de fausses rumeurs». Le neveu de l'ancien président égyption assassiné Mohammed Anouar Sadat, membre du Parlement du petit parti d'opposition AL-Ahrar, a été privé de son immunité parlementaire au cours de l'enquête. AI le considère comme un prisonnier d'opinion détenu pour l'unique raison d'avoir usé de son droit à la liberté d'expression. Lors du 25e anniversaire du meurtre de l'ancien président, Tal'at Sadat a donné une série d'interviews aux médias, dans lesquels il accuse les forces armées et les officiels éminents de la Garde républicaine d'implication dans le complot pour tuer son oncle, meurtre qui a été commis durant une parade militaire le 6 octobre 1981. Dans les interviews, il suggérait que le président égyptien Hosni Moubarak, alors vice-président, aurait également pu être impliqué. L'homme armé qui a assassiné le président Sadat a été jugé et exécuté en avril 1982.

Tal'at Sadat a été privé de ses pleins droit à la défense et, bien que civil, il a été jugé par un tribunal militaire et, de ce fait, il n'y a pas de recours en appel possible auprès d'une plus haute juridiction. Après son procès, plusieurs groupes de défense des droits humains égyptiens ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'affaire et condamné son emprisonnement.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Tal'at Sadat, neveu du président assassiné Mohammed Anouar Sadat et membre du parlement du petit parti d'opposition Al-Ahrar, a été condamné à un an de travaux forcés le 31 octobre pour«avoir diffamé les forces armées et répandu de fausses rumeurs» Lors du 25e anniversaire du meurtre de l'ancien président, Tal'at Sadat avait donné une série d'interviews accusant les forces armées et des officiels de la Garde républicaine d'implication dans l'assassinat de son oncle, suggérant aussi que l'actuel président Hosni Moubarak, alors vice président aurait pu être impliqué. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, Je vous demande sa libération immédiate et inconditionnelle. Espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Général Habib Ibrahim El Adly
Ministre de l'Intérieur – Ministère de l'Intérieur
25 rue AL-Sheikh Rihan – Bab al-Louk – Le Caire – Égypte
Fax : +20 2 579 2031 – E-mail : moi@idsc.gov.eg

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade d'Égypte – Avenue de l'Uruguay, 19 – 1000 Bruxelles
Fax : 02 675 58 88

AGENDA

THÉÂTRE
JOURS DE PLUIE

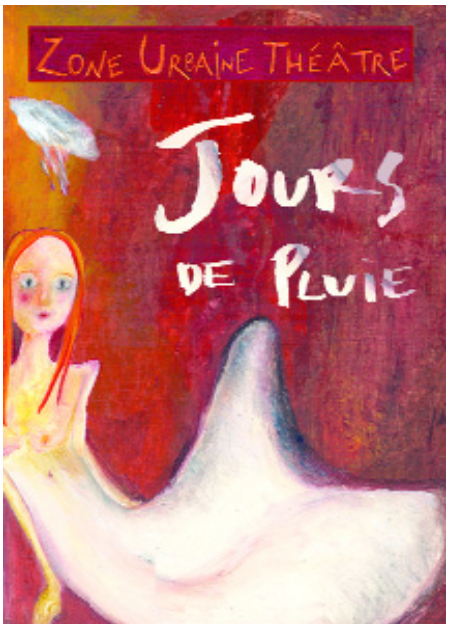

Écrite par Stéphanie Benenson, *Jours de pluie* est l'histoire d'une femme sans corps. Sans corps car son corps ne lui a jamais appartenu, sans corps car il fut toujours livré à la violence, sans corps car on ne peut vendre ce qui ne nous appartient pas. Le personnage se dévoile avec impudeur, livre de lourds secrets sans complaisance et avec la plus douce naïveté. Elle ne savait pas. Ici, la survie passe par la sublimation du vécu. Cette «elle» au corps démantelé mystifie ses rencontres, fait de sa vie une fable dont la fonction de mise en garde sera renforcée par l'issue tragique à laquelle Elle sera livrée. Malgré son récit initiatique poignant, *Jours de pluie* touche par la douceur et la légèreté de son verbe.

Une pièce mise en scène par Miriam Youssef et interprétée par Anne-Pascale Clairembourg
Du 18 janvier au 10 février 2007, du mardi au samedi à 20 h 15.
Zone Urbaine Théâtre, rue Ransfort 81, 1080 Bruxelles.
Infos et réservations : 02 410 23 20 ou 0498 109 440 – info@zoneurbainetheatre.be

MUSIQUE
KING ARTHUR OR THE BRITISH WORTHY

King Arthur d'Henry Purcell sera exécuté lors de concerts organisés au profit de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est une oeuvre dont l'actualité va droit au coeur, dans la plainte élégiaque comme dans la fantaisie débridée. *King Arthur* sera interprété par des solistes professionnels accompagnés de l'ensemble vocal Andantino et l'ensemble instrumental Acanthe, sous la direction de Samir Bendimered.

Où ? Église Sainte-Anne, place de la Sainte Alliance, 1180 Uccle.
Quand ? Samedi 20 janvier 2007 à 20 h 00 et dimanche 21 janvier 2007 à 15 h 00. La représentation du dimanche permettra aux plus jeunes de s'initier à cette musique superbe sans être trop compliquée.
Prix : 12 € (15 € soutien) en prévente & 15 € sur place
Les préventes sont à enregistrer sur le compte bancaire 035-5513333-88 en indiquant clairement dans la communication : le nom et le nombre de places réservées, et pour quelle représentation (samedi ou dimanche). Exemple : Dupont, 3pl, dimanche
Infos : dmorelli@liguedh.be ou 02/209 62 86 ou www.liguedh.be

QU'EST-CE QU'**ELLE A MA GU... ?**

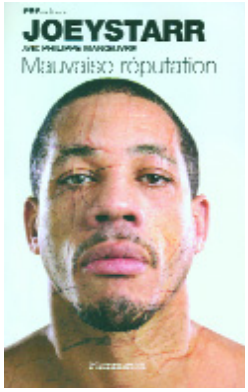

Du rappeur français Joeystarr, on connaît les coups de boule aux hôtesses de l'air, le coup de cœur pour Béatrice Dalle et les trois lettres infamantes NTM (pour Nique ta mère). Dans son autobiographie coup de gueule, Didier Morville, un gosse de banlieue d'origine antillaise raconte sa vie étriquée entre les copains, l'indifférence et les coups du paternel et puis alors, l'échappée dans le mouvement hip hop naissant. Cultivant son image, il se donne le beau rôle, celui du mec insoumis, bagarreur, allergique à l'autorité et à la discipline. Tranches de culture des banlieues et épopée de branquignols des cités qui cherchent juste à tromper l'ennui, les confessions de Joeystarr, souvent cocasses, sont honnêtes et exemptes de cynisme comme de fausse modestie. Le bouquin s'achève avec les émeutes de novembre 2005. Un feu qui brûlait déjà dans les textes de NTM. Plutôt que de répondre à ceux qui l'accusent d'avoir été un pyromane, Joeystarr s'engage dans le projet Devoirs de mémoire pour inciter les jeunes des cités à demander leur carte d'électeur. Le troublion, chouchou de la presse people prend soudain la pose sincère et crédible de l'action citoyenne. Extraverti, le métèque antillais assume son statut de haut-parleur. Dans les basses et dans les aigus. **Gilles Bechet**

Mauvaise réputation, Joeystarr avec Philippe Manœuvre, Flammarion, 19,50 €

TRIBUNE DES FEMMES

En Iran, les femmes ne peuvent assister aux matches de foot. Sur les gradins, la proximité avec les hommes, coutumiers de propos orduriers, risquerait de les corrompre gravement. En mai 2006, la rencontre Iran-Bahrein, match décisif en vue de la qualification pour le mondial allemand, a attiré la grande foule. Parmi les fervents supporters, des jeunes filles, déguisées en garçons, ont bravé l'interdit. Celles qui se faisaient prendre étaient confiées à la garde de la brigade des mœurs et parquées dans un enclos improvisé. Panahi plante sa caméra aux abords du stade de Téhéran pour suivre le match moral qui oppose une poignée de filles interdites de foot à leurs geôliers. Bien décidées à ne rien perdre de l'évolution de la rencontre, les jeunes citadines délurées renvoient aux jeunes soldats, obtus et mal à l'aise, l'absurdité d'un interdit qui n'a que l'autorité de la loi pour se justifier. L'énergie des filles et le contexte festif de la rencontre gomment tout le caractère dramatique ou pesant qu'un tel sujet pourrait porter. Dans le minibus qui traverse la ville en liesse après la qualification, les filles et leurs gardiens vivent et partagent la même euphorie. Sans corrupteurs, ni corrompues. La fougue de la jeunesse et le foot pour contourner l'oppression. Tourné dans des conditions quasi-documentaires avec des acteurs non-professionnels, *Offside* offre un beau moment de cinéma, intelligent et captivant, dont ne peuvent malheureusement pas profiter les Iraniens puisque le film leur est interdit. On refait une partie ? **G.B.**

Offside de Jafar Panahi, sortie le 10 janvier

JAMAIS LÀ QUAND ON A BESOIN DE LUI

Cette fiction, c'est un peu le procès de l'existence de Dieu vu à travers les yeux d'un enfant qui observe et qui raconte ce qu'il vit dans sa propre famille. Un enfant qui se pose des questions sur les différentes interprétations de Dieu. Entre une mère et un grand-père protestants et un père juif, il y a en effet matière à susciter le débat ! Chacun défend sa propre vision en tentant aussi d'y trouver un réconfort par rapport aux épreuves endurées. Et dans cette famille hétéroclite, il y a ce petit garçon, qui pose des questions sensées et rationnelles, des interrogations qui dérangent et qui cherchent une explication à tout ça. Seulement, il ne trouve pas de réponse suffisante. C'est là qu'il commence à se révolter et à se fâcher contre ce Dieu pour l'incohérence de son existence : *«Dieu nous a faits libres d'agir en bien ou en mal, ne cesse de répéter le pasteur Planche. Mais que vaut cette liberté si je dois être puni pour le mal que j'ai fait ? Ou, pire, si Dieu ne protège pas les autres du mal que je peux leur infliger ?»*
Premier roman de Jean-Moïse Braitberg, son écriture est fluide même si certains passages sont plus difficiles car un peu décousus. Cependant, on ne pourrait lui en vouloir quand on mesure la difficulté d'une telle réflexion sur Dieu et la société en général.
Et s'il avait raison dans le fond, ce gamin ? Que ce soit Dieu, Allah, ou encore Jahvé, comment expliquer que des guerres et autres barbaries soient commises en son nom ? Et pourquoi a-t-on parfois l'impression qu'il ne bouge pas le moindre petit doigt pour que ça cesse ? Est-ce qu'Alain Souchon a raison en chantant *«et si en plus... y'a personne»*... **Valérie Denis**

L'enfant qui maudit Dieu, Jean-Moïse Braitberg, 17 €

LA BOUTIQUE ÉTHIQUE...

Bruxelles : 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles
Liège : 11 rue Souverain Pont, 4000 Liège
Sur internet : www.amnesty.be/shopping

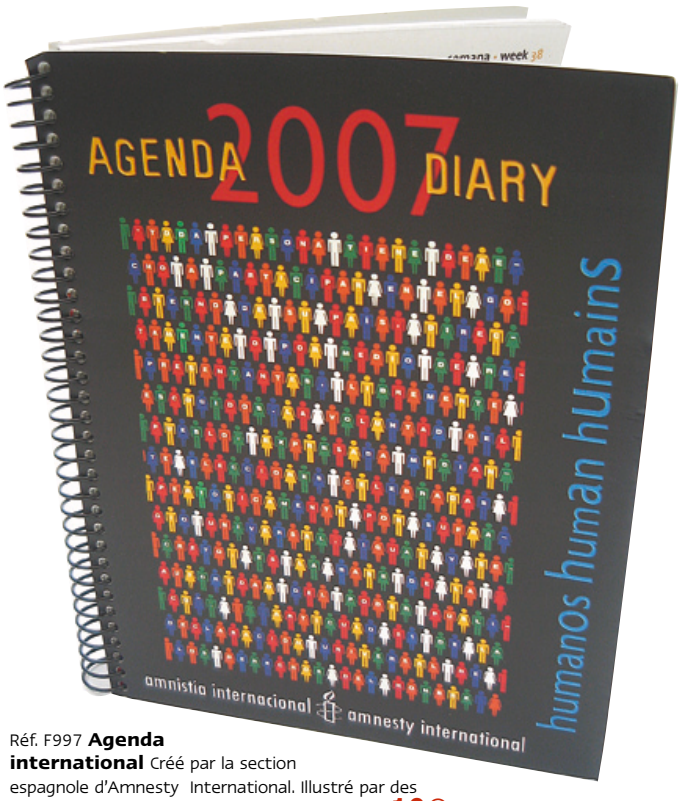

Réf. F997 **Agenda international** Créé par la section espagnole d'Amnesty International. Illustré par des artistes internationaux. De format «Organiser». **10€**

Réf. F781 **Calendrier Bougies** 12 bougies pour les 12 mois de l'année. Photos : Véronique Devillers. **12,50€**

Réf. F792 **Semainier de bureau Amnesty** Haut de gamme, bordeaux 1 semaine sur 2 pages. **12,50€**

Réf. F917 **Calendrier Cabo Verde** 12 portraits du Cap Vert illuminant votre quotidien. Photos Fabrice Kada www.fabricekada.com **12,50€**

Bon de **commande**

À renvoyer à Amnesty International :
9 rue Berckmans – 1060 Bruxelles ou
par fax au 02 537 37 29

Mme/Mlle/M. Nom : ....

Prénom : .....

Adresse : .....

N° : ... **Bte :** .. **CP :** **Ville :** .....

Tél. : ..... **E-mail :** .....

désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
F997	Agenda international	10,00 €	.....	.....
F792	Semainier de bureau Amnesty	12,50 €	.....	.....
F781	Calendrier Bougies	12,50 €	.....	.....
F917	Calendrier Cabo Verde	12,50 €	.....	.....
Montant total des articles				.....
Participation aux frais de port				2,50 €
Total de la commande				.....

Date : **Signature :**

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !

L 01 07